

Paris le 20 février 2011

Lettre ouverte à la Présidente du Conseil National de l'Ordre des Infirmiers

Madame la Présidente,

La teneur du dernier communiqué de presse ne peut se prévaloir de l'avis du CNOI, ni celui du bureau, ceux-ci n'ayant à aucun moment été concerté dans cette communication.

La victimisation incessante n'est pas l'alliée du conseil national de l'ordre des infirmiers, et produire de tels écrits accusateurs n'est pas dans l'esprit de notre engagement.

A l'heure d'internet, aucune urgence n'implique que vous soyez contrainte de répondre vite et toujours seule. Il aurait été préférable d'envoyer par mail un « premier jet » aux 52 membres du CNOI, pour enrichir cette réaction de la contribution de chacun. Dans le même délai de 36 heures, nous pouvions aboutir à une réaction plus partagée, sur un ton plus ordinal.

Comment dès lors imaginer une relation constructive et faire reconnaître par l'Etat les compétences des infirmiers en utilisant l'agressivité et la provocation?

Cette manière est également disqualifiante auprès des 85% de nos confrères restant à convaincre, car à défaut d'avoir raison sur tout, la Secrétaire d'Etat dit une vérité : le taux de recouvrement des cotisations et la trésorerie du CNOI nous inquiètent également.

Cette situation est ubuesque lorsque le gouvernement « se pose en soutien des infirmiers, et en défenseur de ces derniers » face à un conseil de l'ordre qu'il semble considérer comme peu à l'écoute des professionnels qu'il représente.

Espérer que c'est par la force et l'intimidation que le conseil trouvera sa place, ce n'est pas audacieux, mais suicidaire. Dans de précédentes réactions publiques, vous avez déjà évoqué le refus d'une mort lente du conseil, préférant alors une mort rapide.

Madame la Présidente, pourtant notre règlement intérieur, voté le 15 juin 2010 explique en sa page 8 une de nos valeurs essentielles. « **Emanant de l'ensemble des infirmières et des infirmiers, l'Ordre est à leur écoute (..)** »

N'oublions pas également que le Gouvernement a changé. Xavier Bertrand a signé la loi créant l'ONI, il soutiendra l'Ordre qu'il a souhaité pour les infirmiers.

En juin dernier, le Député Richard Maillé, qui a participé aux Etats Généraux Infirmiers de janvier 2006, travaillé à nos cotés, puis porté la loi créant notre Ordre, est venu nous

conseiller amicalement afin d'aider notre Ordre : en réponse, nous avons refusé la main tendue par Pierre Méhaignerie et Richard Maillé. Ne reproduisons pas la même erreur.

Alors que ces dernières semaines le travail local a pu aboutir à une évolution des ARS et des directions d'établissement, ne claquons pas une porte qui s'entrouvre !

Le ministère nous demande un geste sur la cotisation. Mais c'est aussi très largement la demande des infirmières salariées. Pour véritablement les représenter, le CNOI doit entendre cette demande de ses pairs.

Entre une cotisation symbolique, et 75 euros, à nous de trouver un juste milieu, qui permette à l'ONI de fonctionner tout en étant d'un montant acceptable pour le plus grand nombre. Il y aura toujours une minorité d'irréductibles, comme chez les médecins ou avocats, qui refuseront de cotiser, quelque soit le prix. Et une autre minorité qui cotisera toujours car elle est comme nous persuadée de l'importance de l'ONI.

Mais la majorité de nos consocuteurs et confrères infirmier(e)s cherchent encore leur place à l'Ordre. L'action de l'ONI doit donc être plus visible et soutenue, et sa cotisation baissée. Si la cotisation est plus basse, nous aurons plus d'inscrits.

Nous enregistrons une progression régulière, qui fait que dans six mois nous devrions atteindre le cap des 100.000 inscrits... Mais combien de cotisants ? Pour convaincre, nous avons besoin de temps, pas de faire un bras de fer avec les ministres successifs.

Pour conclure, et vous rejoindre sur un point, ce n'est pas l'ONI qui est en crise, s'il y a une crise c'est bien celle de sa gouvernance.

Confraternellement,

Didier BORNICHE
Vice Président du Conseil National de l'Ordre des Infirmiers
Président du Conseil Régional de l'ordre des Infirmiers de Haute-Normandie

Karim MAMERI
Secrétaire Général Adjoint du Conseil National de l'Ordre des Infirmiers
Président du Conseil Départemental de Seine-Maritime

Thierry AMOUROUX
Président du Conseil Départemental de Paris

Christophe BOUCHET
Président du Conseil Régional Midi-Pyrénées